

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : BENI ABBES

DAIRA : OULED KHODEIR

COMMUNE DE : OULED KHODEIR

## **Le Sujet : Mise En Demeure n° 02 Avant Résiliation**

En Vertu Du Marché N° 04/2024 Portant Sur : *Les Travaux De Réalisation D'un Camp De Jeunes Au Nouveau Site*, Conclu Pour Un Délai De Douze (12) Mois,

**Et Sur La Base De Ce Qui Suit :**

- **Faible Rythme D'avancement Des Travaux**
- **Insuffisance Des Moyens Humains Sur Le Chantier**
- **Expiration Des Délais Contractuels.**

Il est adressé un **Mise En Demeure n° 02 avant résiliation** à L'entreprise De Travaux De Construction Bâtiments «**Sabouni Majid**», Adresse : **Zone Urbaine, Section 11, Propriété N° 07, Parcille n° 06, Commune de Béchar** Afin D'augmenter Le Rythme D'avancement Des Travaux Et De Renforcer Le Chantier En Moyens Humains, Et La Réception Du Projet Dans Un Délai De **Huit (08) jours** à Compter De La Date De Publication Du Présent **Mise En Demeure** n° 02 Dans La Presse Nationale Et Le Bulletin Officiel Des Marchés Publics.

En Cas De Non-Respect Du Présent Avertissement, Les Mesures Coercitives Prévues Par Les Lois En Vigueur Seront Appliquées, Ainsi Que Les Dispositions De **L'article 32** Du Marché Conclu.

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE**